



## PROCES-VERBAL

### COMITE DE DIRECTION DU 18 DECEMBRE 2023

Le Comité de Direction du District de Football de Seine-Maritime se réunit le 18 décembre 2023 à 18H30 sur convocation de son Président, au 13 rue de la Corderie, 76190 Yvetot.

M. LEFRANCOIS est désigné comme secrétaire de séance.

Sont présents :

Mathieu DUBUS, Xavier LEFRANCOIS, Romain FERET, Nicolas LEVASSEUR, Christophe GUERPIN, M. Davy ANCELIN. M. FLEUTRY assiste sans droit de vote.

Sont représentés :

Thierry BRISSET, ayant donné pouvoir à Xavier LEFRANCOIS  
Ludovic MORIN, ayant donné pouvoir à Davy ANCELIN  
Lilian LEROUX, ayant donné pouvoir à Mathieu DUBUS

Sont excusés :

Françoise PORTELLO, Philippe DAJON, Bernard CAUCHOIS

L'ordre du jour suivant est abordé :

- Désignations des membres de la commission d'Appel
- Désignations des membres de la commission Règlement et Contentieux
- Remplacement d'un membre de la commission électorale
- Désignation des membres du comité en charge des sujets « compétitions jeunes »
- Projet de cession d'immeuble
- Demandes de subventions FAFA / ANS
- Affaires courantes : Ressources Humaines et domiciliation temporaire

---

#### DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL

Le comité directeur du District de Seine-Maritime désigne au sein de la commission d'appel :

- |                       |                   |
|-----------------------|-------------------|
| - Jean Raymond ARTAUD | - Francis DEVAUX  |
| - Stéphane BLONDEL    | - Jean CUZIN      |
| - Jessica BEAUFILS    | - Thierry BRISSET |
| - Marc LEBIGOT        |                   |



## **DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION REGLEMENTS & CONTENTIEUX**

Le comité directeur du District de Seine-Maritime désigne au sein de la commission « règlements et contentieux »

- Frédéric OVIDE
- Michel MOGIS
- Jacques CHANCEREL
- François LANCOIS
- Arlette PREIRA
- Jean-Luc TIRET
- Eric RASTELL

## **REPLACEMENT D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION ELECTORALE**

Il est constaté que la commission électorale compte un siège vacant.

Le Comité Directeur du District de Football de Seine-Maritime désigne M. Alain CORDONNIER comme membre de la commission électorale.

## **DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR EN CHARGE DES SUJETS RELATIFS AUX « COMPETITIONS JEUNES »**

Le Président rappelle le contexte initial et précise à nouveau que le Comité Directeur ne souhaite pas reconstituer à ce jour de commission « compétitions jeunes ». Les sujets visés restent de la compétence générale du Comité Directeur du District, le Président souhaite désigner des membres au sein du Comité Directeur en charge plus spécifiquement du suivi des sujets à traiter. Les membres désignés sont : Christophe GUERPIN, Davy ANCELIN, Xavier LEFRANCOIS et Romain FERET. Le Comité Directeur attribue délégation à ces membres pour les sujets ayant traits aux compétitions masculines jeunes.

## **PROJET DE CESSION D'IMMEUBLE**

Le District a reçu une proposition d'achat de l'immeuble sis au 31 rue de Trigauville au Havre de la part du cabinet immobilier LEMAISTRE situé au Havre pour le compte d'un client institutionnel. Pour mémoire, la destination du site du Havre est contrainte par un règlement de copropriété qui a rendu impossible les projets immobiliers des proposants précédents. L'immeuble du Havre est libre de toute occupation, ne dispose plus de système de chauffage et subit une taxe foncière chaque année. Une évaluation de la valeur des locaux en état vétuste avait été fixée au cours du mandat précédent à 180 000 euros nets vendeurs. Le Comité Directeur accepte que l'immeuble soit cédé au prix minimum de 180 000 euros nets vendeurs et confie la signature des actes à venir au Président. Les diagnostics préalables à la vente devront être refait.

## **DEMANDES DE SUBVENTIONS FAFA / ANS – PROJETS STRUCTURANTS**

Dans le cadre des projets immobiliers du siège, et du projet de centre technique de Jumièges, le Comité Directeur décide de solliciter la Fédération et l'Agence Nationale du Sport dans le cadre des dispositifs FAFA « Instances » et des enveloppes ANS selon les axes suivants :



Objet	Dispositif	Montant
Immeuble Siège + Construction	FAFA Instance « siège »	150 000 euros
Terrain Synthétique Jumièges	FAFA Instance + ANS	Max. éligible
Terrains FOOT 5	Guichet unique INFRASPORT	Max éligible
Terrain BEACH SOCCER	FAFA instance	Max éligible

Les montants dédiés aux différentes enveloppes restant inconnus à ce jour pour l'année 2024, il est décidé de solliciter le montant ou la quotité maximum qui sera prévue dans chacun des dispositifs dès que ceux-ci seront portés à connaissance du public.

#### **AFFAIRES COURANTES : RESSOURCES HUMAINES**

Le Président informe le Comité Directeur d'une nouvelle tentative d'embauche d'un personnel en charge des missions de citoyenneté et d'arbitrage. Pour mémoire, une démarche similaire avait été entreprise au cours de la saison 22/23 sans que les candidatures reçues au District n'aient eu de retour positif de la part des membres de la commission de l'arbitrage, sollicitée pour avis. La fiche de poste initiale est reprise et l'offre sera diffusée en début d'année 2024 pour un recrutement prévisionnel au terme du 1<sup>er</sup> trimestre 2024 au plus tard. Les candidatures seront étudiées par le Président de la CDA, Le Président du District, et le Secrétaire Général.

#### **AFFAIRES COURANTES : DOMICILIATION TEMPORAIRE**

Afin d'éviter le renouvellement du bail commercial du 13 rue de la Corderie pendant trois ans pour un cout annuel d'environ soixante mille euros, il a été décidé de louer un local au 7 rue du Château à Yvetot sous la forme d'un bail civil à échéance ferme du 30/06/24 et de transférer en ce lieu les activités administratives du District à compter du 01/01/24.

---

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.

Fait à Yvetot, le 18 décembre 2023

Le Président

Le Secrétaire de séance